

Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 Décembre 2009

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 9 décembre 2009

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Véronique MENZEL (20h55), Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Patrick BARTCZACK (Procuration à Damien TOURLONNIAS),

Secrétaire de séance : Alain MONNOT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 5 novembre 2009.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2009 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Décision modificative n°6 – Régie des Remontées Mécaniques (n°87/2009)

Le Maire propose donc la DM suivante:

Exploitation	Dépenses	Recettes
6152 – Entretien de bâtiment	-3 800,00 €	
61558 – Entretien autres biens mobiliers	-200,00 €	
6236 – Catalogues et imprimés	-6 000,00 €	
6411 – Personnel	10 000,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°6 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2009 ci-dessus présentée.

III) Travaux

➤ Point sur les projets en cours

✓ *Halle du marché et abri poubelles des Margains*

Les poubelles et colonnes ont été installées dans les nouveaux locaux poubelles. Le fonctionnement semble tout à fait satisfaisant.

Il est à noter qu'après réflexion, Monsieur le Maire a décidé de ne pas déplacer le marché aux Margains pour l'hiver, compte tenu des contraintes du site encore partiellement en chantier et de son déneigement notamment. Il restera donc jusqu'à la fin des travaux sur le parking de l'Office du Tourisme.

Lors de la prochaine séance un avenant sera présenté à l'assemblée concernant la pose du drain périphérique du local poubelle qui a été oublié par les cabinets d'étude dans les dossiers de consultation, ainsi que quelques mètres cubes de béton supplémentaires du fait que les fondations de l'ancien local poubelles n'avaient pas été enlevées, et que leur démolition nécessaire lors des fouilles a entraîné un agrandissement de certaines fosses.

✓ *Gare haute du Funiculaire*

La licence IV de l'Aiglon a été rachetée par la commune. Elle sera mise à disposition des gérants du futur Restaurant du Funiculaire, dans le cadre du bail commercial qu'ils signeront avec la Régie des Remontées Mécaniques.

Les travaux de la salle d'animation se termineront courant janvier.

Décalog a livré l'Avant Projet Détaillé d'aménagement de l'espace d'animation de la gare haute. La commande de la phase réalisation a été donc faite avec livraison prévue pour le 30 mars 2010.

Les gérants du restaurant arrivent cette semaine pour commencer les travaux d'aménagement en vue de l'ouverture pour le 1^{er} avril 2010.

✓ *Funiculaire (20h55)*

Les travaux de remplacement des traverses bois de la voie sont commandés pour une réalisation en janvier 2010.

Monsieur ALLAN précise qu'un certain nombre d'infrastructures devront également être reprises avant le début des travaux de remise en état des ouvrages d'art et notamment le remplacement de la protection pare-blocs au dessus du tunnel et la purge de la roche située en amont de la voie. Un diagnostic, fait par un bureau d'étude qualifié, sera nécessaire.

✓ *Aménagement du camping*

Il reste quelques plantations à faire et la pose des bornes numérotées des emplacements et des panneaux directionnels par l'entreprise Lionet.

Le recrutement des gestionnaires est en cours. Madame BUISSON et Messieurs ALLAN, BOISSELIER et CHOQUET se proposent pour étudier les candidatures déjà reçues

et faire une présélection des personnes à rencontrer. Le dossier est mis à disposition des élus dès samedi.

✓ *Éclairage public*

Monsieur MARO expose que les tests de candélabres à leds se poursuivent sur la place de la Fontenette et que l'entreprise qui nous propose ces tests, a fait une petite explication aux élus venus un peu avant le conseil.

Chemin des Grangettes l'horloge permettant de faire des tests de coupure sur une partie de la nuit, n'a pas été installée. Toutefois, nous continuons à travailler à son installation. Par ailleurs, 2 candélabres ont été équipés de lampes fluo compactes moins gourmandes en énergie à titre expérimental également.

L'objectif de tous ses tests n'est évidemment pas de changer tous les candélabres de la commune ou d'en rajouter, mais de choisir les modèles à installer lors des prochaines tranches de travaux qui arriveront et notamment le changement des candélabres boules de la place de la Fontenette qui éclairent plus le ciel que la voirie.

Messieurs MARO et CHOQUET proposent de faire un questionnaire à paraître courant janvier à l'occasion d'un flash d'info. Monsieur le Maire est partagé par cette proposition qui laisse les habitants croire qu'on va pouvoir écouter leurs souhaits mais nous savons déjà que plusieurs solutions techniques proposées par les entreprises d'entretien ne sont en réalité pas aussi efficaces que cela y paraît. Toutefois, il partage l'avis de certains conseillers de prendre l'avis d'une association telle que Le Grand Tétras qui est représentative d'une partie de la population et qui peut présenter une position représentative de l'avis des habitants.

✓ *Eau & Assainissement*

Monsieur MARO expose que suite à la rencontre d'hier avec Véolia, un point global sur le contenu des prestations effectuées par eux et la rémunération de celles-ci a été fait. Il s'avère qu'à l'éclairage des éléments apportés, les prix annuels payés sont corrects compte tenu des prestations fournies (exemple : la vidange des boues de la station d'épuration, valant entre 5 000 et 10 000€HT selon les volumes évacués, est incluse dans le contrat de prestation).

Nous en avons profité également pour leur demander plus de retours d'information sur leurs interventions notamment sur la station d'épuration ; ce à quoi ils se sont engagés sans problème.

Monsieur le Maire souligne que cette formule de prestataire d'entretien des réseaux présente de grands avantages. En effet, Véolia assure pour la commune des prestations de conseils, de surveillance, d'entretien courant, et propose des modifications ou travaux dont la commune décide seule de leur mise en œuvre ou pas et du prestataire qu'elle estime devoir engager pour les faire. Cette formule garantit à la commune de conserver la maîtrise totale de son réseau.

➤ **Réflexion sur les projets à venir (et demandes de subventions à anticiper)**

Monsieur le Maire rappelle les précédents débats qui ont aboutis à envisager essentiellement 2 projets :

- Le chemin piétonnier de la Chourère
- L'aménagement de sécurité des Vials.

Il précise que ces projets ne sont pas assez avancés à ce jour pour présenter un dossier de demande de subvention au territoire et que quoi qu'il en soit leur avancement ne permet pas non plus d'envisager une réalisation en 2010.

Il souligne d'ailleurs que le budget 2010 sera un budget de transition qui permettra de terminer les chantiers en cours et de préparer les chantiers à mettre en œuvre à partir de 2011.

IV) Personnel

➤ Conventions de mise à disposition du personnel (n°88/2009)

Monsieur le Maire présente diverses conventions de mise à disposition de personnel qui ont été transmises à l'assemblée pour lecture avant la séance :

- Mise à disposition des agents des services techniques au bénéfice de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement
- Mise à disposition des agents des services techniques au bénéfice de la Régie des Remontées Mécaniques
- Mise à disposition d'un agent administratif au bénéfice de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement
- Mise à disposition d'un agent administratif au bénéfice de la Régie de des Remontées Mécaniques
- Mise à disposition de la Responsable du service administratif au bénéfice de la Régie de des Remontées Mécaniques
- Mise à disposition du Directeur de la Régie de des Remontées Mécaniques au bénéfice de l'Eau et de l'Assainissement
- Mise à disposition du Directeur de la Régie de des Remontées Mécaniques au bénéfice de la commune
- Mise à disposition des agents de la Régie des Remontées Mécaniques au bénéfice des services techniques de la commune
- Mise à disposition des agents de la Régie des Remontées Mécaniques au bénéfice de la commune pour la gestion de son camping et de ses gîtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire, le Président de la Régie des Remontées Mécaniques et l'Adjoint aux travaux de signer les différentes conventions présentées, respectivement au nom de la Commune, de la Régie des Remontées Mécaniques et de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

A la demande de Monsieur MONNOT, un point trimestriel sur les volumes horaires de mise à disposition sera effectué en réunion d'Adjoints afin d'assurer une information suivie des élus au cours de l'année.

V) Urbanisme

➤ Point sur les études en cours et le PLU

- ✓ PLU

Le diagnostic avance. Une réunion a eu lieu le mois dernier sur le thématique environnement et agriculture.

Une prochaine réunion est fixée au 25 janvier 2010.

✓ **PPR**

L'enquête publique est en cours. Des affiches, un article dans la Gazette et une news letter ont été faits pour avertir la population des permanences de consultation et de rencontre du commissaire.

✓ **Étude devenir du Plateau (n°89/2009)**

Monsieur CHOQUET rapporte les débats de la réunion du comité de pilotage du 24 novembre dernier.

Le Cabinet Inéum a présenté 3 scénarii élaborés en tenant compte :

- des problèmes liés aux risques naturels et aux coûts de protections de Roche plane, évalués à 2.4 millions d'Euros,
- de la nécessité d'équilibre financier du projet proposé,
- de l'absence de repreneur potentiel connu.

La présentation de ces scénarii montre que l'équilibre financier est plus que précaire dès que l'on envisage l'option de réhabiliter Rocheplane, qui révèle un coût de réhabilitation supérieur au m², celui d'une construction neuve, auquel il faut ajouter le coût de la protection.

Elle tente à orienter vers un choix de repli de l'urbanisation vers le bas, recentré sur les Margains, et donc la démolition des 3 établissements.

Cette orientation lourde de conséquence doit être faite après bien entendu s'être assuré que le propriétaire actuel de Rocheplane n'est pas en mesure de prendre en charge le coût de protection du bâtiment (part non subventionnée par l'État), et la réhabilitation du bâtiment tout en conservant à titre privé les voiries et réseaux correspondants à ce bâtiment. D'autre part, la réhabilitation de Rocheplane est conditionnée par la volonté affirmée de la Commune à ce qu'un pourcentage non négligeable de plancher réhabilité ou construit soit investi par des activités génératrices d'emplois.

Il est rappelé que ce choix est essentiel puisque le cabinet Inéum a besoin de connaître le choix précis du scénario retenu afin de pouvoir continuer à travailler dans le détail sur celui-ci.

De même, c'est le résultat de l'étude Inéum qui permettra au cabinet AUM chargé du PLU d'avancer également de son côté sur les zones où il peut être envisagé un développement et le zonage du PLU qui sera complètement différent selon le scénario retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 2 abstentions et 11 voix pour, de mandater Monsieur le Maire et Monsieur CHOQUET pour interroger le propriétaire de Rocheplane quant à ses capacités et intentions au vu des résultats des études, et à demander à Inéum de travailler dans le détail sur le scénario visant à la destruction des 3 établissements.

✓ **Schéma d'assainissement**

Un premier rendu du cabinet NICOT a été fait mardi dernier révélant pour l'instant un rendement satisfaisant de la station des Massards et par contre un rendement tout à fait insuffisant sur la station du Pré Lacour.

La prochaine étape est l'élaboration des hypothèses de travaux (remise en état des stations si cela est possible, construction de nouveaux ouvrages ???...) d'ici fin janvier 2010.

VI) Administration Générale

➤ Renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique de l'État pour de raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) (n°90/2009)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 15 mars 2007, décidant de signer la convention ATESAT avec la DDE (Direction Départementale de l'Équipement).

Cette convention d'aide à l'ingénierie arrivant à son terme au 31 décembre 2009, celle-ci doit être renouvelée.

Il présente le projet de convention établi sur sa demande par la DDE de l'Isère.

Considérant que la commune est éligible à cette mission,
Considérant qu'au regard des besoins de la collectivité, cette convention reste un atout,

Il propose de retenir la mission suivante :

- | | |
|-------------------|---------|
| ✓ Mission de base | 426,15€ |
|-------------------|---------|

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention ATESAT et ses annexes jointes.

VII) Questions diverses

➤ SISCO

Les travaux envisagés pour 2010 sont pour l'essentiel :

- 49 000 € pour la rénovation des sanitaires des écoles primaires avec la collaboration du cabinet d'architecte AMROC,
- 310 000 € pour la mise en conformité et rénovation de la cantine.

Madame CHRISTOPHEL expose que compte tenu de ces projets, le SISCO devra sans doute emprunter et que la participation 2010 demandées aux communes devrait être sensiblement identique à celle de 2009 qui avait été augmentée du fait d'autres travaux qui ont été réalisés.

➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)

Monsieur MONNOT expose que le travail de la commission enfance jeunesse avance petit à petit avec deux axes principaux :

- Développement des RAM (Relais d'Assistantes Maternelles)
- Création de 2 postes de coordinateur et de mise en réseau.

Par ailleurs, une réunion a eu lieu le 2 décembre dernier pour parler du fonctionnement de la MSP, de la gestion des subventions associatives et du Plateau. Communication. Cette réunion a entériné :

- L'augmentation du temps de travail de l'animatrice de la MSP (17h30 au lieu de 14h30), avec modification des horaires d'ouverture de la MSP.
- La reconnaissance des comités consultatifs locaux pour le suivi de ces 3 thématiques spécifiques au plateau,
- Le changement du nom du Plateau. Communication qui devra faire ressortir son attachement à la MSP et à l'information sur les dossiers qu'elle gère à savoir notamment les associations. (exemple de nom à retravailler le « MSP Mag » ou « MSP Info »).

➤ **Info décisions**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des délégations de compétence que celle-ci lui a accordé en vertu de l'article L2122 du Code Général des Collectivités territoriales, il a pris 3 décisions :

- L'une, modifiant l'acte constitutif de la Régie de recettes des Remontées mécaniques (produits encaissés, type de tickets délivrés, montant de l'encaisse, indemnité de responsabilité du mandataire suppléant,
- L'autre, modifiant l'acte constitutif de la Régie de recettes des Photocopies (produits encaissés, fond de caisse)
- Et la troisième, définissant le montant du loyer du restaurant du Funiculaire à 10 800 €HT.

➤ **CLI (Comité Local d'Installation)**

Madame DOUADY informe l'Assemblée de la création d'un CLI pour les activités agricoles qui se réunira pour la première fois le 14 janvier 2009 à 20h30 en Mairie de Saint Hilaire.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 21 Janvier 2009 à 20h30.***

La séance est levée à 23h00.